L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO. 12 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 24 DECEMBRE

La question présidentielle.

Le Sénat des Etats-Unis a consenti à nommer un comité spécial chargé de s'entendre avec un comité de la Chambre, pour la présentation de la mesure la plus propre à assurer le compte le plus légal des votes présidentiels. Ce comité se compose des sénateurs : Edmunds, Morton, Frelinghuysen, Logan, Thurman, Bayard et Ranson. Ces trois derniers sont démocrates. Morton et Logan sont, on le sait, des radicaux ultra, tandis qu'Edmunds et Frelinghuysen montrent quelques dispositions à l'impartialité.

Le comité spécial de la Chambre sur la même question se compose comme suit : Payne, de l'Ohio, Hunton, de la Virginie, Hoxitt, de New-York, Springer, de l'Illinois, McCrary, de l'Iowa, Hoar du Massachusetts et Willard, du Michigan.

Plusieurs autres comités ont été nommés avec des missions qui se rattachent également à la question du compte des votes présidentiels.

Ainsi, la Chambre a nommé un comité chargé de lui faire un rapport sur l'étendue de ses pouvoirs en relation avec l'élection présidentielle. Le Sénat a nommé un comité chargé de faire une enquête sur la manière dont les votes de l'Orégon ont été certifiés et donnés. Enfin, les deux Chambres ont des comités d'enquête qui fonctionnent déjà dans les trois Etats litigieux, la Caroline du Sud, la Floride et la Louisiane.

Il est probable que les deux comités, chargés de s'entendre sur le meilleur mode pour le compte des votes présidentiels, entendront pour agir les résultats des enquêtes ouvertes dans les trois Etats. Si ces enquêtes lèvent les doutes en ce qui concerne les faits, l'entente sera facile sur les questions de forme.

Mais si les comités d'enquête du Sénat présentent des conclusions contraires à celles que soumettront les comités de la Chambre, chaque parti tiendra à ne rien céder de ses priviléges et de ses pouvoirs relativement au compte des votes, et il est peu probable que les comités arriveront à se mettre d'accord pour l'adoption d'une règle commune.

La véritable solution de la question présidentielle paraît dû de dépendre du caractère des faits qui ressortiront des enquêtes.

Or, nous pouvons déjà affirmer *à priori* que les enquêtes des comités de la Chambre établiront, de la façon la plus péremptoire, que les électeurs de Tilden ont obtenu la majorité des votes *réellement donnés* dans la Caroline du Sud, la Floride et la Louisiane.

Dans le premier de ces trois Etats, le comité de la Chambre est en possession de pièces qui établissent que les compilateurs de comités ont donné des chiffres qui ne sont nullement conformes aux résultats que constatent réellement les rapports des commissaires d'élection aux différents précincts. Il sera prouvé que matériellement les électeurs de Tilden ont eu une majorité sur ceux de Hayes. Quant à la légalité des déclarations du bureau des compilateurs, elle est facilement contestable par la raison qu'aucune loi de la Caroline du Sud ne les autorisait à rejeter des votes sous quelque prétexte que ce fût, et par le motif qu'un arrêt de la Cour Suprême enjoignait au bureau de recompter tous les votes d'après les rapports des commissaires d'élection, ce que le bureau n'a pas fait.

Le comité du Sénat dans cet Etat procède secrètement à son enquête et il résulte sans doute quantité de témoignages plus ou moins dignes de foi, pour établir l'intimidation des républicains de couleur.

Pour la Floride, la lettre du général Barlow, un des visiteurs républicains, ne laisse plus de doute sur le fait d'une majorité réelle pour Tilden, et un ordre de la Cour Suprême de l'Etat prescrit aux compilateurs de recommencer le compte des votes conformément aux résultats réels constatés dans les documents. Les compilateurs, ou du moins deux d'entr'eux pourront résister à cet ordre, mais l'arrêt de la Cour Suprême n'en donnera pas moins une sanction légale à la majorité acquise à Tilden.

Reste la Louisiane. Nos lecteurs peuvent se rendre compte chaque jour, de la marche des enquêtes, malgré les résistances du Bureau des Retours. Il sera établi que les électeurs de Tilden ont obtenu des majorités variant de six à neuf mille voix. Mais, dans notre Etat, le Bureau des Retours réclame le pouvoir discrétionnaire de rejeter des votes.

Laissant de côté les objections légales des démocrates sur la composition du Bureau et sur l'étendue de ses pouvoirs, nous croyons pouvoir dire que les deux enquêtes ne justifieront, en aucune façon, le rejet arbitraire de 15,000 votes par le Bureau des Retours. Il est déjà prouvé que l'intimidation des démocrates de couleur par les radicaux a été générale dans tout l'Etat, tandis que, jusqu'ici, les radicaux ont concentré tous leurs efforts sur une seule paroisse, la paroisse Ouachita, pour établir des faits d'intimidation qui seront facilement controuvés ou expliqués.

Les comptes-rendus des enquêtes seront imprimés et pourront fournir des arguments aux deux partis dans les débats qui auront lieu sur les rapports respectifs des comités dans les deux Chambres.

Nous avons la confiance que de l'ensemble et de la comparaison des deux enquêtes, il ressortira clairement que les démocrates ont eu une majorité légale incontestable dans les trois Etats, et que l'opinion publique, éclairée sur ce point, se prononcera de plus en plus énergiquement en faveur de la reconnaissance de l'élection de Tilden.

La seule question douteuse est celle de savoir s'il se trouvera dans le Sénat assez de membres indépendants pour admettre la victoire des démocrates et pour mettre fin à l'anxiété du pays [illegible] l'intention de se [illegible] de bonne grâce aux [illegible] du scrutin populaire [illegible].

FACTEUR DE SUCRE ET COMMISSIONNAIRE—Les résultats avantageux donnés cette année par la culture de la canne à sucre, vont certainement engager les habitants à étendre cette culture pour la saison prochaine et nous apprenons que plusieurs habitants qui avaient momentanément abandonné cette branche d'exploitation agricole, se proposent de la reprendre cette année. Dans ces circonstances nous considérons comme une bonne nouvelle à annoncer aux planteurs sucriers, que de leur faire savoir que Mr Léon Godchaux, le négociant et capitaliste bien connu de la rue du Canal, offre ses services comme facteur de sucre et commissionnaire et est prêt à faire des avances libérales, aux conditions les plus avantageuses, sur les récoltes faites. Nous ne doutons pas qu'un grand nombre d'habitants ne mettent à profit l'offre de M. Godchaux.

☞ Martin a obtenu quelque chose de nouveau et de joli en fait de café. Les connaisseurs feraient bien d'aller rue du Camp No 5 pour voir ce que c'est.

—Des journaux de Philadelphie parlent sérieusement d'un projet de transfert du gouvernement de la Pennsylvanie, qui est aujourd'hui établi à Harrisburg et qu'on voudrait transporter à Philadelphie.

On sait que l'Etat a dépensé un million et demi pour faire construire le Mercati Hall, dans le parc de l'Exposition. Ces édifices étaient destiné, disait-on, à devenir un musée, mais voici qu'on parle à la législature de la Pennsylvanie.

Le maire de Philadelphie a adressé au conseil municipal de cette ville un message dans lequel il l'engage à voter en faveur du transfert des archives qui seront transmises à la législature de l'Etat.

☞ Chapeaux, chapeaux. Les plus élégants et les meilleurs marchés sont ceux du Robt. E. Lee, chapeaux de soie à cinq piastres pièce.

Le magasin à 25 cents, 201 rue du Canal, restera ouvert toute la journée.

☞ Quelque chose de fameux pour les amateurs de café rue du Camp No 5, quelque chose de nouveau et de beau. Ne manquez pas de le demander.

TEMPERATURE.— 23 déc. 1876.
Thermomètre de C. DURAMEL, opticien.

	Farenheit.	Centigrade.
6 du matin	54	12
10 id	56	13
2 P. M.	59	15
6 P. M.	54	12

Louisiane.

Nous lisons dans le *Moniteur*:

Le 14, le lavée s'est déroulée en face de la propriété de M. Pétrus Valcour, rive gauche du fleuve. Qu'est devenue la jeunesse des lettres, un des chefs d'œuvre de la réforme qui nous a été promis par les orgies de la balonnette?

Comme ministres du conflit politique et tempête de verre d'eau, nous avons le chef législateur de MM. Kendall, Hamilton, Camille J. Flagg, jeune et [illegible] Ce dernier a été du par le peuple et commandé par le Gouverneur; mais il y a une petite dans son titre, et il est indéfinissable suivant l'article 54 de la Constitution louisianaise, [illegible] exercé dans l'Etat la profession d'avocat pendant deux ans et antérieurement à son élection. Le barreau, considérant Marks comme un geai paré des plumes du paon, s'est mis en insurrection contre lui, et Flagg, nullement pour ses beaux yeux ou sa valeur morale à coup sûr, s'est groupé, sous les plis du drapeau dont son nom exprime la signification, MM. Frederick Duffel, F. P. Poche, J. R. Winchester, E. N. Pugh, Henry N. Duffel, R. N. Sims, R. Prosper Landry. Ce brillant corps d'avocats a obtenu copie [illegible] de cette injonction signée du juge H. O. Bonner, d'Assomption, et datée du 9 décembre. La document a été présenté à Marks, qui a ouvert une session judiciaire le 11, à St. Jacques, et l'a immédiatement ajourné, trouvant le fauteuil un peu dur pour la première fois. Marks ne paraît point inquiet; il dit que la raison du plus fort est toujours la meilleure, et que le procès se jugera en plus haut lieu qu'à une cour de district ou de paroisse.

☞ Epices pures et piquantes, rue du Camp No 5.

Dans le bas
N'oublies pas
De mettre un billet de $1.
Tirage de $1.
Il peut gagner
Quinze mille piastres
Quinze mille piastres
Quinze mille piastres
Et les rendre riches toute la vie
Et les rendre riches toute la vie.

☞ L'EXPOSITION DE T. MOREAU, coin Royale et Toulouse, restera ouverte demain Dimanche toute la journée.

☞ Grand sacrifice. Voici les fêtes, ceux qui désirent se coiffer devront s'adresser au Robt. E. Lee qui a réduit ses prix.

Le magasin de Danziger sera ouvert toute la journée de dimanche.

—Un banquet a été offert le 15 novembre à l'illustre chimiste Chevreul, pour fêter la cinquantième année de son professorat à l'Académie des sciences. Plus de soixante savants de France et de Pétersbourg étaient venus à Paris pour assister à la célébration de ces *noces d'or* et entourer le vénérable savant, qui a aujourd'hui quatre-vingt-dix ans.

☞ Achetez pour un dollar de thé au dépôt de thé, rue du Camp 5, et vous recevrez une belle boîte gratis.

—Alexandre Dumas sortant de déjeuner chez un ministre, rencontre un ami qui lui demande comment s'est passé ce déjeuner.

—Bien, répondit Dumas, mais sans moi je m'y serais cruellement ennuyé.

Le magasin à 25 cents, 201 rue du Canal, restera ouvert toute la journée.

☞ Au No 5 de la rue du Camp. On donne gratis une belle boîte pour chaque dollar de thé.

—Le nouveau sénateur du Doubs, M. le comte Werner de Mérode, est certainement l'un des gentilshommes de France les plus titrés. Il est baron de Pétersheim, comte d'Oslen, marquis de Trélon et de Westerloo, prince de Rubempré, grand d'Espagne, comte du Saint-Empire, etc.

La maison de Mérode remonte à Pierre Béranger, troisième fils de Raymond Béranger, roi d'Aragon, comte de Barcelone et de Provence, qui épousa en 1174, sa fille de Juliap, Aleyde, fille et unique héritière du baron de Rode.

Les de Mérode sont alliés aux familles princières ou royales de Nassau, de Salm, de Hohenzollern, et enfin de Savoie, par la duchesse d'Aoste qui vient de mourir, et dont la mère, princesse dalla Cisterna, était une de Mérode.

La devise de la famille de Mérode est: "Plus d'honneur que d'honneurs."

Il nous semble cependant que M. de Mérode ne dédaigne pas les honneurs non plus.

—M. le sénateur Tolain a adressé la lettre qui suit au journal les *Droits de l'Homme*:

Monsieur, — Votre numéro de ce jour contient une lettre d'Amérique dans laquelle votre correspondant me met en scène.

Je tiens à déclarer que, pour ce qui me concerne, il n'y a pas un mot de vrai dans son récit.

Je pense, monsieur, que vous voudrez bien insérer ma lettre.

J'ai l'honneur de vous saluer.

H. TOLAIN.

Vendredi, 24 novembre 1876.

Voici un extrait de la correspondance à laquelle M. Tolain fait allusion :

New York, 25 octobre.

....Ceux dont le boniment électoral, dans les assemblées populaires, consiste à faire exagérer et à hurler au lieu de parler, finissent toujours par devenir les amis du pouvoir. Ils sont rarement ouvriers sérieux.

Il me souvient de Casse, à Liége, et sur le boulevard Montmartre, le jour de l'entrée d'Alexandre à Paris. Je n'ai pas non plus oublié Tolain se levant au dessert pour me porter un toast aussi court qu'énergique. "Vous et moi sommes de ceux qu'on trouve toujours du même côté des barricades!....A la prochaine!

La scène se passait chez un marchand de vin de la rue d'Aboukir où Vermorel avait, en mon honneur, réuni la rédaction du *Courrier français*.

Elle est venue, la prochaine, et Tolain est sénateur.

Quant à Casse, il n'est que député, mais tous deux sont opportunistes, et, comme leur patron Gambetta, le jour des barricades, se tinrent du même côté, celui du manche.

C'est étonnant comme Morny, ce père véritable de l'opportunisme, a fait des élèves dans tous les partis comme dans toutes les classes de la société.

La conservation de sa peau et l'entretien de son intérieur, tel est l'objectif de ces poussifs révolutionnaires. Ils n'ont pas d'autre idéal. Gambetta est le type le mieux réussi de cette école. A l'époque du monopolisant le télégraphe au profit de sa dictature, il exploitait la crédulité populaire et transformait en activité, en patriotisme et en énergie surhumaine— par voie électrique— le plus pompeux sullitt des temps modernes, la masse des imbéciles qui compose son corps électoral est *été* bien étonnée de trouver à chaque station où le dictateur devait s'arrêter un télégramme ainsi conçu : "Tenez-moi un grog chaud" (historique). Telle était son unique préoccupation : celle du temple portatif qu'il pousse devant lui maintenant, avec peine.

G. S. JONES.

Le journal de M. Henri Rochefort, après avoir inséré le pétement de M. le sénateur Tolain, le fait suivre de ce commentaire :

Il y a loin d'Amérique en France, et M. Tolain ne peut ignorer qu'on n'en fait pas aussi rapidement que du Palais-Royal. Il est donc bien certain que ce démenti restera sans réplique, au moins quant à présent.

Pour nous, entre la dénégation formelle de M. Tolain, transfuge de "l'Association internationale des travailleurs" à laquelle ce sénateur doit tout, et la simple affirmation de notre honorable correspondant de New-York, il n'y a nulle hésitation possible. Qu'en pensent nos lecteurs?

☞ Epices fraîches et pures; rue du Camp No 5.

LA RATE. — Le chroniqueur du *Temps* pose cette intéressante question : Peut-on vivre sans la rate?

Voilà une question qui a souvent été posée en médecine. On sait que la rate est un organe dont le rôle actif n'est connu que de date récente. C'est sans doute à cette longue ignorance qu'il faut attribuer les imaginations vulgaires qui font de la rate l'élément du rire ou de la fausse : *se dissoudre la rate, se fouler la rate.*

Toujours est-il que non-seulement on peut vivre sans rate, mais qu'un très habile chirurgien, M. Péan, est arrivé à extraire cet organe et à rendre une complète santé à son malade. Il n'est pas le premier d'ailleurs qui ait réussi dans cette opération. Dès 1826, Quittenbaum, chirurgien de Rostock, réussit à enlever une rate hypertrophiée qui ne pesait pas moins de cinq livres. L'opération eut le merveille, mais la malade mourut quelques heures après. On détail, on le sait, n'échappe pas au chirurgien de se féliciter d'avoir fait manœuvrer son couteau suivant toutes les règles de l'art.

Les malades de M. Péan ne meurent pas : c'est au proche. Il y a peu de temps, il présentait à l'Académie des sciences une femme à le de vingt ans et une jeune fille de quatre-quatre ans, pleines de vie et de santé après avoir subi cette cruelle épreuve. Je dois ajouter, et je le tiens de lui, que ce sont là les deux seuls anciens de ses aiei que la science ait enregistrés jusqu'ici; l'appelle sinon de mauvais aiei, qui qui ne rencontre pas la vie de bienfaisante.

Je ne puis prononcer ce mot de rate sans me souvenir d'une réponse drôlesque que m'a naguère faite un médecin de mes amis, [illegible]. C'était à l'Ecole de médecine. Un examinateur venait de poser à l'un des candidats la question suivante : —Voulez-vous me dire ce que c'est que le gonflement de la rate?

—Monsieur, répondit résolument notre scoutilier, c'est la rate!

☞ Grande distribution gratuite de boîtes, cette semaine, au dépôt de thé, rue du Camp No 5.

INCENDIE D'UN NAVIRE PAR SON CAPITAINE.—La cour d'assises du Havre vient de juger une affaire très grave. Le 5 mai 1876, le navire "Cornelia-Abrangine" amarré dans le port du Havre, venant de Bahia (Brésil). Il appartenait pour le compte de plusieurs négociants, un chargement varié, composé principalement du bois de Brésil et de café.

Le déchargement du navire, les négociants n'eurent pas à se plaindre de la qualité et de la quantité reçues par le "Cornelia-Abrangine" étant de beaucoup inférieures à la quantité portée sur les connaissements signés par le capitaine, et expédiés directement aux négociants par les chargeurs de Bahia.

D'un autre côté, par les dépositions des matelots du bord et par des dépositions produites dans la cale même de la Cornelia-Abrangine, on a la certitude que, pendant le voyage, un incendie avait éclaté à bord. Cet incendie avait été allumé par le capitaine. Dans quel but, c'est ce qu'on ne tarda pas à découvrir à la suite d'une enquête.

A Bahia, le capitaine de la Cornelia-Abrangine, de concert avec les chargeurs, avait signé quatre désintéressements contenant des charges de chargement et de chargement véritable. Le 20 janvier, le navire partait pour le Havre; en même temps, le capitaine, connaissement dont [illegible] aux [illegible] qui [illegible] vu du [illegible] qu'il constatait, Mais heureusement des marchandises et consentirent à accepter des lettres de change tirées de Bahia sur eux.

Pour dissimuler l'infraction qu'il venait de commettre, il avait été entendu entre le capitaine et les chargeurs que le navire serait vendu au Havre. Voilà pourquoi le capitaine projetait de mettre le feu à la Cornelia-Abrangine: heureusement des circonstances indépendantes de sa volonté ont retardé ce sinistre, et quand l'ensemble de tous ces éléments a eu fait découvrir au Havre, le capitaine fut arrêté.

Aujourd'hui, il est devant la cour d'assises pour faux et incendie.

L'accusé était à l'audience par des interprètes en langue hollandaise. C'est un homme d'une haute stature, à l'œil énergique, portant toute sa barbe et ayant, d'ailleurs, tout à fait la physique de son emploi.

Il déclare se nommer Jean Steur, né le 14 décembre 1839, à Arnstroug (Hollande), capitaine au long-cours.

Quelques témoins sont entendus. Ce sont les négociants qui, sur le vu des connaissements, ont fait déjà [illegible] et ont payé des lettres de change, [illegible] préjudice qui leur a causé est considérable et dépasse 300,000 fr.

Le jury répond affirmativement sur l'existence des faits connaissements, négativement sur leur usage, affirmativement sur la question d'incendie. Il accorde des circonstances atténuantes.

En conséquence, Steur est condamné à douze ans de travaux forcés, 100 fr. d'amende et vingt ans de surveillance.

☞ Pures et fraîches épices moulues, au No 5 de la rue du Camp.

COMMENT EN TIRANT DU SIMPLE ARGENTEUIL, ON PEUT TROUVER DU VIN VIEUX.—Il y a quelques jours, un marchand de vin de la rue Saint-Maderin, à Versailles, était en train de tirer de l'arsenteuil dans un verre, lorsque tout à coup il se mit [illegible] sous son pieds. Il est probable, à quelque même de profondeur, dans une manière de puits.

M. L... se mot à crier comme un sourd. On accourt à son aide, on lui descend une échelle, mais impossible à lui de remonter. Il avait la cuisse cassée.

Alors, on organise un sauvetage en règle. On apporte des torches, on dégère les profondeurs du puits mystérieux.

Quelle n'est pas à ce moment la surprise de tout le monde en constatant qu'il aboutit à une cave immense remplie de tonneaux pleines!

M. L... commençait à [illegible] beaucoup moins sa jambe cassée.

L'enquête a démontré que des caves étaient celles d'une ancienne petite maison du roi Louis XV.

Voilà un marchand de vin qui sera du vieux vin....

Mais nous ne nous portons point garant de la véracité du fait.

☞ Quelque chose de fameux pour les amateurs de café, rue du Camp No 5, quelque chose de nouveau et de beau. Ne manquez pas de le demander.

—Dias, qui vient de mourir, a fait assez de bons tableaux pour que sa mémoire ne soit pas atteinte par le souvenir d'un médiocre bon mot dont il fut l'auteur. On sait qu'il avait une jambe de bois. Un jour, après avoir montré à un visiteur son atelier et son appartement encombrés de richesses artistiques, un vrai paradis de bibelots :

—Avec tout cela, dit-il, je n'aurai jamais qu'un *pied à terre*. Et il montrait la quille qui, d'un côté, lui servait de jambe.

☞ Grande distribution gratuite de boîtes, cette semaine, au dépôt de thé, rue du camp No 5.

ETRANGE COMPAGNON DE NUIT.—Nous lisons dans le *Mail* de Kansas City, qu'un ancien constable de cette ville, M. Sam Johnson, avait reçu en dépôt d'un monteur de ménagerie un énorme boa constrictor, dont la santé affaiblie réclamait les soins délicats qui ne se trouvent qu'au sein du foyer domestique. M. Johnson s'est pris d'une grande affection pour son hôte, et, comme il n'a point de femme qui puisse lui offrir un asile, il l'a logé dans son propre fils et a eu le bonheur de voir sa santé se rétablir.

Une nuit de la semaine dernière, le froid était très rigoureux, le bonhomme constable s'est levé pour voir si le convalescent ne souffrait pas de cette température anormale, et ayant ouvert la cabane qui lui servait de gîte, il l'a trouvé à moitié engourdi. Il a pris aussitôt la pauvre bête entre ses bras, la portée dans son propre lit et s'y est lui-même rencoché. Son intention, à ce qu'il a dit depuis, était de remettre le constricteur dans sa cabane dès que la chaleur l'aurait suffisamment ranimé. Mais Johnson s'est endormi jusqu'au moment où une sensation très désagréable l'a éveillé en sursaut; il ne respirait qu'avec la plus grande difficulté.

En ouvrant les yeux il s'est vu dans une position qui lui a fait courir des frissons partout le corps. Son camarade de lit était en train de s'enrouler autour de sa poitrine et de son cou, resserrant de plus en plus les anneaux dans lesquels l'homme était déjà à moitié enlacé. Avec l'énergie du désespoir il a saisi le serpent des deux mains et grâce à la vigueur surhumaine que lui donnait le sentiment du danger, grâce surtout à ce que les forces du boa ne lui étaient pas entièrement revenues il a réussi à défaire peu à peu les cercles qui l'étreignaient et à réintégrer le constricteur dans sa caisse. Le péril passé, M. Johnson a une longue crise nerveuse.

☞ Tout acheteur pour un dollar en davantage de thé, au dépôt de thé rue du Camp 5, recevra gratis une jolie boîte de thé chinoise.

—M. Lerédan Larchey commence dans l'*Illustration* une série sur les origines des noms connus par les cartes-poraine. Voici, entre bien, celle de nom de M. Gambetta.

Ce nom lui vient d'abord de Mazarin. En tout temps, l'ami et la politique italienne ont pris volontiers le chemin de la France, et n'ont pas infiné sans profit sur elle, bien qu'ils aient soulevé de fortes inimitiés. *Gambetta* est d'explication facile pour un Italien. Il signifie *petite jambe*. Dans le midi de la France, on dit *cambeta*. Donner un croc en jambe, c'est *faire la cambeta*; marcher sur une seule jambe, c'est *aner d'una cambeta*.

Chose assez bizarre! la langue scientifique a aussi son *Gambetta*, et je ne le parle que pour la curiosité du fait, car notre étymologie n'est très certainement pas là. Le *Tringa Gambetta* de Bechstein est le *chevalier aux pieds rouges*, oiseau de l'ordre des échassiers, que les habitants de la Provence appellent, aux, *cambet*.

Les paysans du Gard donnent parail nom à un oiseau de la même famille qui s'appelle, toujours scientifiquement, le *chevalier sboyeur* (*Totanus glottis*), à cause de son cri retentissant.

☞ Achetez pour un dollar de thé au dépôt de thé, rue du Camp 5, et vous recevrez une belle boîte gratis.

—Tous les journaux ont parlé, l'année dernière, de l'héroïque bravoure de miss Stratton. C'est la jeune Anglaise qui fit en plein hiver, le 31 janvier, l'ascension du Mont-Blanc, à la grande admiration de toute la contrée.

Miss Stratton est grande jolie, bien faite, habillante; elle possède trente mille francs de rente et se marie, devinez avec qui..... avec le guide qui, depuis quinze ans (elle en a trente), l'accompagne dans ses excursions.

Ayant depuis longtemps des doutes sur la religion de ses pères, Miss Stratton consulta aux différentes missions qui avaient lieu dans le pays. Elle demeurait assiduement à ses sermons, mais elle hésitait à se faire baptiser. Le guide ayant déclaré qu'il n'entendait point s'unir à une protestante, cette considération, levé tous les doutes, et elle d'est abjurer, pour la plus grande délification de tous les guides de Chamounix.

Elle en fait en ce moment construire un château près de l'Argentière, et compte y loger son mari.

Allons, l'originalité n'est pas morte dans la vieille Angleterre.

—Le mage *Ilaga* nous nous en doutions bien, ne date pas de nos jours. Aussi nous trouvons dans les *Lettres galantes de Philoxène*, dédiées en français par le [illegible] de Eteville, que rabbi l'abbé Roquette, un ancien [illegible] de Malabat, par le célèbre abbé de *La vie d'Apollonius de Tyane*.

C'est un extrait de cet ouvrage, extrait dans lequel [illegible]

A. Détaille.

Le vermillon doré [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible]